|  |  |
| --- | --- |
| **CLCV2** | Union Régionale Ile de France **Siège social 29, rue Alphonse Bertillon 75015 Paris**  **01 75 43 37 70**  clcv.ur.idf@gmail.com  **MF_logotype_ILE-DE-FRANCE_rouge.jpg**  **Mutualité Française Ile de France**  **15 cité Malesherbes 75 009 Paris**  **La qualité de l’air intérieur : perception et demandes d’acteurs**  **Une étude réalisée par Vincent Perrot, Président de la CLCV Paris, / en lien avec la Mutualité française Ile de France**  **Septembre 2014** |

****

**Sommaire :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Introduction**  **Méthodologie**  **La perception de la qualité de l’air intérieur par différents acteurs**  - les copropriétaires  - les locataires en habitat social  - les malades des voies respiratoires  **Analyse comparative des discours**  **-** les habitants  - les bailleurs sociaux  **Conclusions**  **Annexes**  Annexe 1 : Les discussions sur les items non consensuels  Annexe 2 : La qualité de l’air intérieur, point de bailleurs sociaux | P 3  P 4  P 6  P 6  P 10  P 14  P 17  P 17  P 22  P 26  P 29  P 34 |

**Introduction**

***La pollution de l’air intérieur tue et coûte cher***, titrait Le Monde pour présenter les résultats alarmants d’une étude publiée le 9 avril 2014 et réalisée conjointement par l’Agence nationale de [sécurité sanitaire](http://www.lemonde.fr/securite-sanitaire/) de l’alimentation, de l’environnement et du travail (Anses), l’Observatoire de la qualité de l’air intérieur (OQAI) et le [Centre](http://www.lemonde.fr/centre/) scientifique et technique du bâtiment (CSTB) :

*« Cancers du rein provoqués par l’inhalation de trichloréthylène ; leucémies imputables à l’exposition au benzène ; cancers du poumon liés au radon ou au tabagisme passif ; intoxication au monoxyde de carbone, maladies cardiovasculaires provoquées par la respiration de particules, etc. : chaque année, en France, la pollution de l’air intérieur serait responsable de près de 20 000 décès prématurés. Le coût de cette mortalité et de la baisse de qualité de vie des personnes malades s’élève à 18 milliards d'euros, auxquels viennent s’ajouter les pertes de journées travaillées, et les frais de prise en charge des soins, et ceux liés à la recherche. »* (Le Monde, 11 avril 2014).

Pour cette étude, les chercheurs n’avaient retenu que six polluants parmi la centaine que l’on peut trouver dans les logements : le benzène, le trichloréthylène, le monoxyde de carbone, le radon, les particules et le tabagisme passif. On peut donc facilement imaginer que les chiffres donnés sont loin de refléter la réalité.

Ce que perçoivent les habitants de notre région, et ce dont ils ont entendu parler est probablement plus restreint. Il est certain que les cancers dus à l’amiante, ou les dangers des particules fines et du diésel et les pics de pollution en Ile de France, ou les dangers de la fumée de cigarette, ont assez été mis en avant pour frapper les esprits.

Le coût de cette mauvaise qualité de l’air intérieur pèse sur notre système social, et une bonne part sur les mutuelles. Travailler en amont pour aider les habitants à vivre dans un air moins pollué et moins nocif pour leur santé, pourrait permettre de prévenir chez ces personnes ces maladies dont il est fait état plus haut.

D’où cette proposition de faire venir, gratuitement, un conseiller médical en environnement intérieur chez les personnes qui le souhaiteraient, sur prescription médicale. Le modèle économique reste à élaborer. Afin de tester cette proposition auprès des habitants, en même temps que leur connaissance du sujet et leur sensibilité au problème, la Mutualité française Ile de France a souhaité associer le CISS Ile de France et la CLCV Ile de France à une étude plus large subventionnée par la Région IdF.

La CLCV Ile de France compte quelques 4 000 adhérents, dont 3 000 à Paris. Elle est la deuxième association de défense des locataires en nombre de sièges dans les conseils d’administration des bailleurs sociaux. Elle a également des adhérents copropriétaires à qui elle prodigue ses conseils en matière de gestion syndicale de copropriété et de droit de la propriété.

La CLCV Ile de France est également impliquée dans le champ de la santé. Elle est membre de la CRSA IdF, et a édité il y a quelques années un dépliant sur la qualité de l’air intérieur, à l’usage de ses adhérents.

C’est donc à ces différentes compétences – défense des locataires, défense des copropriétaires, connaissance des bailleurs sociaux, activité dans le champ de la santé et de la qualité de l’air intérieur – que la Mutualité française Ile de France a fait appel pour tester la perception des habitants et des bailleurs sociaux.

**Méthodologie**

Nous avons réuni 3 groupes focus de 6 à 12 personnes durant 3 heures. Ces groupes étaient « homogènes » dans leur composition :

* **Un groupe de copropriétaires en immeuble et propriétaires de pavillon en banlieue** : ces personnes ont eu ou auront à décider de travaux d’amélioration de l’habitat et d’économie d’énergie, au sein de leur copropriété pour les parties communes et le chauffage collectif, et de leur propre logement pour l’isoler le mieux possible. Leur latitude en matière d’amélioration de l’habitat est plus importante que celle d’un simple locataire ;
* **Un groupe de locataires en logement social** : ceux-là se voient imposer un cadre et subissent les travaux que leur bailleur réalise, soit pour économiser l’énergie ou pour désamianter leur logement ou les parties communes de l’immeuble. Ils n’en ont pas moins une latitude certaine pour améliorer, ou détériorer la qualité de l’air dans leur logement ;
* **Un groupe de personnes atteintes de maladies respiratoires** (les « malades » dans la suite de ce texte) : ceux-ci vivent dans la crainte d’une pollution qui leur poserait des problèmes de respiration, ils sont plus informés sur le sujet de la qualité de l’air, ils savent quoi faire chez eux pour vivre le mieux possible leur handicap.

Nous souhaitions par ailleurs réunir **un groupe de bailleurs sociaux**, afin de les entendre parler de la prise en compte de la qualité de l’air intérieur dans leurs nouvelles constructions, la rénovation d’immeubles anciens, ou encore l’entretien de tous les jours de leur parc immobilier (ménage, poubelles, …). Cela s’est avéré très difficile, et nous avons dû proposer en échange des entretiens en tête à tête qui se sont révélés très riches.

Nos groupes se sont réunis une fois pendant trois heures. Après un court propos liminaire sur le sujet de la réunion (la qualité de l’air intérieur, qu’en connaissent-ils, que font-ils pour la préserver, de quoi auraient-ils besoin pour faire mieux, et seraient-ils intéressés par la visite d’un conseiller médical en environnement intérieur), les réunions proprement dites se sont déroulées en 3 temps :

* Une production par les participants d’items simples : un sujet, un verbe, un complément, sous forme d’une affirmation ou d’une négation, sur le sujet précité. Cette partie dure à peu près 90 minutes, avant que la production d’items se tarisse. Si certains sujets ne sont pas abordés, nous les introduisons afin de déclencher la production de nouveaux items ;
* Un vote des participants sur les items, en utilisant les formulaires d’enquête de Google (30 minutes environ) qui permettent de visualiser, immédiatement après les votes, les résultats sous forme de graphique, et si nécessaire de retrouver qui a voté quoi. Les choix possibles étaient : pas du tout /pas vraiment d’accord, plutôt/tout à fait d’accord, ne se prononce pas, non concerné ;
* Une partie discussion enregistrée (60 minutes), sur les items qui n’ont pas recueilli de consensus pour ou contre, et pour lesquels un ou plusieurs participants on exprimé une opinion différente de la majorité : d’où vient cette opinion différente, reflète-t-elle l’existence d’une minorité qu’il faudrait quantifier ; ou une explication, voire une éventuellement reformulation de l’item permettraient-elle un changement dans le vote ?

Nous donnons ci-dessous les résultats de ces groupes focus (items produits, votes, fragments de discussion), ainsi que la teneur de nos entretiens avec quatre bailleurs sociaux. Nous avons bien sûr regroupé les items selon des thèmes, et comparé les discours des uns et des autres.

Les groupes focus ont été réunis entre le 15 mai et le 9 juillet. Les entretiens avec les bailleurs sociaux se sont étalés tout le long de juillet.

**La perception de la qualité de l’air intérieur par différents acteurs (liste des items proposés par les participants et classés en thèmes)**

Nous donnons ci-dessous la totalité des items proposés par les participants aux trois groupes focus. Nous les avons regroupés selon des thèmes. Nous donnons également ces mêmes items sous forme de graphes avec le résultat des votes des participants : dans ce cas le classement a été opéré par consensus plus ou moins important des votants.

**La perception des copropriétaires (8 participants, 2 votes non enregistrés)**

***La qualité de l’air dépend de l’air extérieur (7)***

La qualité de l'air intérieur est fonction de la qualité de l'air extérieur

Les jours de marché je ferme mes fenêtres à cause de la poussière

Les ondes magnétiques sont une pollution de l'air

Certaines cheminées de chauffage collectif dispersent mal les fumées

Certaines chaudières collectives ont une mauvaise qualité de combustion

L’interdiction du diesel en ville améliorerait la qualité de l'air intérieur

Les travaux dans la ville génèrent énormément de poussières

***La qualité de l’air intérieur du logement dépend de celle de l’immeuble (14)***

Un immeuble isolé avec une pompe à chaleur ne présente pas de pollution

Les pots d'échappement dans les garages génèrent une pollution de l'air dans tous les bâtiments

La ventilation peut entraîner la prolifération de bactéries (légionnelle)

Les parties communes doivent être entretenues par du personnel qualifié

Le personnel de la copropriété devrait utiliser des produits d'entretien de faibles émissions

Il faut respecter la fréquence de révisions des chaudières etc

L’entretien des chaudières doit être fait par un personnel qualifié

Le vidage des poubelles est important pour la qualité de l'air

Les vides ordures à l'intérieur sont à proscrire

L'interdiction de fumer dans les parties communes n'est pas respectée

Les systèmes de ventilations communes contribuent à la diffusion des pollutions

Il y a des branchements sauvages de hottes sur les vmc

Entre pollution phonique et pollution de l'air il faut parfois choisir

La rénovation énergétique de l'habitat et la ventilation vont de pair

**La qualité de l’air dépend également de mes pratiques, et de ce que j’ai dans mon logement (17)**

Il y a des analogies entre l'habitat et le corps humain

En n'aérant pas assez on accumule l'humidité

En n'aérant pas assez on accumule les polluants

Les fréquences de renouvellement de l'air recommandées ne sont pas respectées

Les canalisations peuvent produire de mauvaises odeurs

Les moquettes sont sources de pollutions de l'air intérieur

Eau de javel et vinaigre créent des vapeurs toxiques

Les colles des meubles génèrent des vapeurs toxiques

Le formaldéhyde dégagé par certains produits est cancérigène

Un propriétaire qui refait des travaux chez lui prend un risque s’il y a de l'amiante

Tous les bailleurs sociaux sont confrontés au problème de l'amiante dans les appartements

Les animaux de compagnie créent des nuisances dans l'air

Une hotte qui recrache dans l'appartement pollue

Les nouvelles fenêtres sont totalement étanches

Les mauvaises cuissons entrainent des vapeurs et des suies dangereuses

Les ondes électromagnétiques peuvent interagir avec les molécules présentes dans l'air

Les grillades provoquent des vapeurs dangereuses

**On manque d’information (6)**

Les propriétaires ne sont pas informés de la présence d'amiante dans les appartements

On n’a pas assez d'informations sur les produits et matériaux utilisés

Les artisans ne sont pas sensibilisés sur la qualité sanitaire des produits

Une étiquette classe A COV ne garantit pas l'absence d'émissions dans l'air

Il est difficile de reconnaître un vrai écolabel parmi le nombre de labels existants

On est mal informés de la bonne utilisation des produits d'entretien

**Que faire ? (23)**

Les pouvoirs publics devraient imposer un contrôle régulier de la combustion des chaudières

Seuls les produits non dangereux devraient être commercialisés

Les solvants volatiles devraient être indiqués sur les étiquettes

La ville devrait exiger un contrôle régulier de la qualité de la combustion des chaudières

Les travaux dans la ville devraient prendre en compte la pollution de l'air

Les vide-ordures intérieurs sont à proscrire

L'entretien des vmc doit répondre à des normes strictes

Il faut éviter tapis et moquettes dans les parties communes

Il faut interdire le tabac dans les parties communes

Il faut préférer les produits écolabéllisés

Les vides ordures à l'intérieur des appartements sont à proscrire

Il faut faire une campagne d'analyses de l'air intérieur dans les logements

Si on change les fenêtres il faut repenser la ventilation

Il faut éviter les feux de cheminée

L'entretien des tissus d'ameublement doit être fréquent

Les sommiers à lattes sont à préférer aux sommiers tapissiers

Il faut être très attentif à l'hygiène du sol lorsque l'on a des enfants en bas âge

Il faut préférer l'aspirateur au balai

Il faut respecter les éléments de ventilation d'un logement

Il faut aérer au moins une fois par jour

La javel doit être proscrite dans les produits d'entretien

La pollution électromagnétique doit être prise en compte

Les produits naturels doivent être privilégiés



**La perception des locataires (12 participants)**

**Des généralités**

En matière de qualité de l'air tout est relatif

La qualité intérieure de l'air est meilleure en hiver qu'en été

Les ondes électromagnétiques polluent l'air

Les odeurs rentrent dans les problèmes de qualité de l'air

La pollution de l'air intérieur est objective

**Qualité de l’air et santé**

Les bébés ont des bronchiolites à cause de la pollution de l'air

Les animaux de compagnie peuvent déclencher des allergies chez certains

Les acariens déclenchent des allergies

L'encens est bon pour la santé

L'air extérieur est plus allergisant que l'air intérieur

Tous les produits d'entretien ménager sont allergisants

**La qualité de l’air dépend de l’air extérieur**

Les gaz d'échappements des voitures polluent l'air intérieur

La pollution de l'air extérieur rentre dans l'air intérieur

La qualité de l'air varie selon l'étage où l'on se trouve

***La qualité de l’air intérieur du logement dépend de celle de l’immeuble***

Ne pas nettoyer les locaux à poubelles nuit à la qualité de l'air

Le pétard dans le hall pollue l'air dans mon appartement

Le désamiantage risque de provoquer la pollution de l'air importante

**La qualité de l’air dépend également de mes pratiques, et de ce que j’ai dans mon logement**

La fumée de cigarette pollue l'air

Il n'y a pas de lien entre le dentifrice et la qualité de l'air

Le bicarbonate est un bon nettoyant non polluant

Le cocktail de produits ménagers nuit à la qualité de l'air

Trop de fleurs nuisent à la qualité de l'air intérieur

Les plantes vertes améliorent la qualité de l'air intérieur

Les « odorisants » des textiles dégradent la qualité de l'air

Trop chauffer dégrade la qualité de l'air

Aérer augmente la quantité de poussière

Le vide ordure dans une cuisine peut provoquer des problèmes de qualité d'air

La cigarette électronique pollue l'air

Les déodorants corporels polluent l'air

Faire sécher des vêtements à l'intérieur dégrade la qualité de l'air intérieur

Le plomb se mélange à l'air intérieur

Les bougies parfumées et autres produits parfumés sont cancérigènes

Les jouets en plastique sont très polluants

Nettoyer à la vapeur provoque de l'humidité dans l'air

Les parfums n'ont pas d'influence sur la qualité de l'air

**Manque d’information**

On aimerait savoir quelles sont les mesures de précautions qu'un bailleur doit prendre pour protéger notre santé

Quand on lit la composition des produits on ne sait pas les composants dangereux pour la qualité de l'air

On n’a pas d'information sur la dangerosité des produits du quotidien

20 000 morts c'est un chiffre invraisemblable

On ne sait pas si les dalles du sol possèdent de l'amiante

Quand on est au rez-de-chaussée on se demande si aérer améliore vraiment la qualité de l'air

Il n'existe pas d'appareil simple pour mesurer la qualité de l'air intérieur au quotidien

les 20 000 morts annoncés par an sont dus à l'amiante et au plomb

**Que faire ?**

Les vmc doivent être régulièrement nettoyées

On aimerait ne pas se faire imposer une moquette lorsque l'on rentre dans un appartement

Il faut éviter les cosmétiques sous forme d'aérosol

Si ma mutuelle me paie un conseiller je suis preneuse

Il est difficile d'éviter les composés organiques volatiles

Il faut préférer l'électricité au gaz pour la cuisson des aliments

En nettoyant à la vapeur on évite les produits ménagers

L'eau de javel est efficace sans effet négatif sur la qualité de l'air

Il faut bricoler avec un masque

Plus on fait le ménage moins l'air intérieur est pollué

Les mesures d'amélioration de la qualité de l'air ne sont pas les plus couteuses

Interdire de fumer chez soi améliore la qualité de l'air dans tout l'immeuble

Il n'y a pas de solution si l'appartement donne sur une route à grande circulation

Les produits d'entretien bio sont moins allergisants que les autres

Laisser un filet d'air constamment est mieux que d'aérer en grand une fois dans la journée

Le papier d'Arménie désinfecte l'air

Les produits d'entretien bio sont moins efficaces

Le vinaigre blanc est un bon nettoyant non polluant



**La perception des malades des voies respiratoires**

**La qualité de l’air intérieur dépend de celle de l’air extérieur**

Il faut aérer en fonction de l'environnement extérieur (usine, etc)

Lorsque l'on sort on ramène dans les appartements la pollution de l'air extérieur

En cas de pic de pollution on peut choisir d'aérer en fonction des vents dominants

Je laisse la fenêtre de ma chambre ouverte toute la journée

**Les incontournables à faire chez soi**

Il faut éviter de surchauffer

Il faut utiliser des matériaux simples à nettoyer

Il faut analyser les revêtements sur les sols et les murs

Il faut vider les poubelles régulièrement tous les jours

Il faut vérifier la composition des produits ménagers et cosmétiques

Il faut utiliser des produits simples: vinaigre, citron, bicarbonate de soude, savon de Marseille

Il faut aspirer la literie

Il faut nettoyer régulièrement les bouches d'aération

Il ne faut pas boucher les vmc

Il faut lutter contre les acariens

Il faut lutter contre l'humidité et les moisissures

II faut que les cheminées soient entretenues

Il faut aérer pendant que l'on nettoie

Il faut aérer lorsque l'on fait la cuisine

Il faut aérer les appartements tous les jours toute l'année

Il faut nettoyer régulièrement l'appartement

La vapeur est un bon moyen pour lutter contre les acariens

**S’en passer ou savoir faire avec**

Il faut supprimer la cuisine au gaz

Il faut baisser le couvercle des toilettes avant de tirer la chasse d'eau

Il faut éviter les bougies parfumées

Il faut passer de la vapeur sur la literie

Il faut éviter les parfums

Il faut éviter la climatisation

Les animaux posent des problèmes pour la qualité de l'air

Il faut éviter les moquettes et tentures

Il faut éviter les fleurs odorantes

Il ne faut pas stocker de produits volatiles

Il faut privilégier les produits (ménagers) « bio »

Il faut bannir les aérosols

Il faut éviter les tissus d'ameublement

**Des interventions extérieures sont nécessaires**

Il faut nettoyer régulièrement les appareils qui produisent du monoxyde de carbone

Il faut s'assurer que les bruleurs à gaz sont bien réglés

Le technicien qui vient contrôler les bonbonnes pourrait alerter en cas de mauvaise qualité de l'air

Le technicien qui vient contrôler les appareils pourrait alerter en cas de mauvaise qualité de l'air

**Selon l’équipement que l’on a, et de la latitude, on n’est pas servi de la même façon**

Avec un chauffage collectif on ne fait pas ce que l'on veut dans l'appartement

Il faut éviter le chauffage par le sol

**Transférons certaines activités à l’extérieur**

Pour mes ongles, je les fais faire à l'extérieur

**Ou supprimons radicalement la source des problèmes**

Il faut fusiller les fumeurs

**Compter sur l’aide extérieur**

Je consulte Airparif régulièrement

Le CMEI n'a pas d'information sur la qualité de l'air

Le CMEI doit être formé aux différents milieux ambiants

Je ne fais pas confiance au CMEI

Le CMEI devrait intervenir à la demande des assistantes sociales

Dans les hôpitaux les pneumologues sont sensibles à l'air intérieur

La question du milieu ambiant est parmi les premières questions posées par le pneumologue



**Analyse comparative des discours**

Chaque groupe d’acteur a abordé, plus ou moins abondamment, 3 grands thèmes :

* La qualité de l’air intérieur dépend de celle de l’extérieur
* Que faire/ne pas faire chez soi pour maintenir une « bonne » qualité d’air intérieur ou l’améliorer
* De quelle information aurions-nous besoin pour faire mieux pour la qualité de l’air de nos logements

Nous étudierons tout d’abord les discours des usagers/habitants d’appartements, puis ceux des bailleurs sociaux.

***Les habitants***

**L’influence de l’air extérieur**

Tous les participants s’accordent sur l’influence de la qualité de l’air extérieur sur celle de leur logement.

L’unanimité se fait autour du tabac, dans les appartements (des autres) comme dans les parties communes, et avec plus ou moins de virulence (« il faut fusiller les fumeurs »). Les vapeurs dégagées par les pots d’échappement sont également mis en cause par les propriétaires et locataires. Les propriétaires ont également cité la poussière de la ville, lors de travaux ou les jours de marché quand on a la (dé)veine d’en avoir un sous ses fenêtres. Pour les copropriétaires, la ville pourrait contrôler la combustion des chaudières collectives afin d’éviter qu’elles polluent. La ville devrait aussi prendre des mesures anti-poussière lorsqu’elle entreprend des travaux. Pour les locataires, « en matière de qualité de l’air tout est relatif », signifiant ainsi que l’extérieur est important et que nous ne sommes pas tous à la même enseigne, selon notre étage, que nous sommes sur rue ou sur cour, que notre rue est très passante ou pas …

L’extérieur est aussi l’immeuble lui-même et ses habitants. Ainsi les incivilités peuvent entraîner une pollution de l’air : branchement sauvage de hottes sur les vmc, fumer dans le hall et les parties communes ; de même, un nettoyage peu fréquent des locaux poubelles nuit à la qualité de l’air (locataires), tout comme une mauvaise combustion de la chaudière collective ou les gaz d’échappement dans le garage de l’immeuble (copropriétaires). La présence de moquettes dans les parties communes, les produits d’entretien utilisés par le personnel de ménage sont également cités (copropriétaires). Quant aux malades, ils ne citent que le chauffage collectif dont un mauvais réglage peut poser des problèmes de qualité de l’air intérieur.

**Aérer**

Les 3 groupes ont parlé de l’importance d’aérer son appartement, les copropriétaires ont jugé qu’en général, on n’aérait pas assez. Mais ce sont les malades qui ont abondamment développé spontanément ce thème : aérer tous les jours, notamment lorsqu’on fait le ménage, et en tentant d’éviter des pollutions prévisibles comme les fumées d’usines durant la journée. L’accent est également mis, dans les trois groupes sur les vmc, leur entretien, leur propreté, l’importance de respecter les éléments de ventilation d’un logement (copropriétaires). Mais « attention lorsqu’elles sont placées car si trop haut, les personnes âgées ne nettoieront pas » remarquent des locataires.

**Contrôler les appareils**

Tout appareil susceptible de produire des gaz dans l’air intérieur doit être vérifié régulièrement : cheminées et bruleurs à gaz (malades), chaudières (copropriétaires). Cette nécessité de contrôle n’a pas été abordée par les locataires. En revanche, pour les malades dont la pathologie nécessite l’apport d’oxygène en bouteille, le contrôle de ces bouteilles est essentiel, et les techniciens pourraient alerter en cas de mauvaise qualité de l’air intérieur lorsqu’ils passent chez le malade.

**Que faire/ne pas faire chez soi pour maintenir une « bonne » qualité d’air intérieur ou l’améliorer**

Nous pénétrons, avec ce thème, dans l’intimité des personnes. En effet, les goûts, savoirs, *a priori* de chacun entrent en jeu, qu’il n’est pas facile de mettre en cause, et nos participants, quel que soit le groupe, ont défendu le droit le plus strict de faire comme ils l’entendent, même si ce n’est pas environnementalement ou sanitairement correct.

« Nettoyer régulièrement » fait consensus chez les malades, de même que privilégier l’utilisation de produits simples (malades) ou « naturels » (copropriétaires) : vinaigre blanc et bicarbonate (malades, locataires), savon de Marseille, citron (malades), ou encore les produits écolabellisés (copropriétaires), ce que contestent certains locataires : « ce n’est pas parce que c’est bio que ça ne pose pas de problème. Le naturel n’est pas forcément bon pour la santé ».

Mais nettoyer souvent, avec des mauvais produits, aura tendance à polluer l’air un peu plus : « si on met des tonnes de produits ménagers polluants, ça n’arrange pas l’air…. Avec les nouveaux chiffons à poussière, on n’a pas ce problème … faux, le chiffon est imbibé de produit … moi j’ai un vieux chiffon à poussière qu’on lave, rien dessus » (locataires). Ces mêmes locataires bannissent les « cocktails » de produits ménagers car nuisibles pour la santé. D’aucuns considèrent la javel comme un bon produit qui ne nuit pas à la qualité de l’air (« tout dépend de la quantité), alors que les copropriétaires s’accordent pour dire que javel et vinaigre sont à proscrire à cause de leurs vapeurs nocives.

Sus aux acariens!, il y a là unanimité dans nos trois groupes. Les malades s’accordent sur l’importance d’aspirer la literie, mais ne sont pas tous pour un traitement à la vapeur, car si celle-ci tue bien les acariens, elle n’en débarrasse pas les matelas. La vapeur est également citée par les locataires, dont certains craignent qu’elle n’augmente l’humidité de l’air, si on n’aère pas dans le même temps. Eviter l’humidité, et les moisissures qu’elle entraîne, est bien sûr un souci constant des malades. Mais parfois, on n’a pas trop le choix que de faire sécher son linge à l’intérieur, même si ça peut dégrader la qualité de l’air intérieur : « si vous me dites où les faire sécher, je suis partante …je fais sécher dans ma salle de bain … je laisse la fenêtre ouverte …arrêtons de laver, prenons des vêtements jetables !!! ».

Trop chauffer n’est pas bon pour la qualité de l’air (malades, locataires), mais « avec un chauffage collectif on ne fait pas ce que l'on veut dans l'appartement ». Certains malades ont également des problèmes avec un chauffage au sol.

Les COV contenus dans les produits, comme le formaldéhyde, sont à proscrire quand on peut (copropriétaires), car cancérigènes. Les locataires sont mitigés quant aux produits qu’ils citent comme nocifs (cosmétiques sous forme d’aérosol, « odorisants » textiles, déodorants corporels, bougies parfumées, jouets en plastique), neutres (parfums) ou bénéfiques (papier d’Arménie, encens) à la qualité de l’air. Mais ce non consensus ébranle certains dans leurs croyances : « tout dépend de la qualité de cet encens. Certains sont naturels à base d’essences, mais les bâtonnets peut-être … Pas d’information sur les emballages. Pourquoi ce serait bon ? Finalement, on aurait plutôt dit le contraire ». Pire, ils ont peur : « c’est vachement grave, ce qu’on dit là !! ». Les malades non plus ne sont pas unanimes à penser qu’il faut bannir les aérosols. Quant aux parfums, bougies parfumées,… certains revendiquent le droit de les utiliser : « ça dépend si on les utilise souvent … Oui voilà occasionnellement ça va … Occasionnellement, pourquoi pas … Moi j’aime bien bruler un peu d’encens … Moi aussi j’aime bien mais mon corps ne le supporte pas … Faut pas qu’il y ait deux trucs d’encens en même temps … » « non, moi j’aime les parfums et je supporte les parfums ».

Pour certains locataires, les plantes vertes amélioreraient la qualité de l’air, quand trop de fleurs nuiraient à cette qualité. Les malades parlent aussi des fleurs odorantes, certaines à bannir (« les arums, les lys, c’est l’horreur »), d’autres fort agréables au nez et sans danger pour peu qu’on n’en abuse pas (« Ben moi j’aime bien de temps en temps … Le parfum d’une rose, ça ne m’a jamais rendu malade … ou même des lys, on les sort la nuit »)

En cuisine, le gaz n’est pas apprécié de certains locataires et malades. Les copropriétaires sont unanimes pour dire que les grillades provoquent des vapeurs dangereuses. D’aucuns pensent de même des feux de cheminée, lorsque d’autres le défendent : « ceux qui ont une cheminée ne sont pas vraiment d’accord, car une cheminée entretenue qui ne fume pas n’est pas considérée dangereuse ».

La gestion des déchets est citée par nos trois groupes d’habitants en appartement, en lien avec la qualité sanitaire de l’air. Malades et copropriétaires s’accordent sur l’importance de vider ses poubelles régulièrement, voire tous les jours (malades). Locataires et copropriétaires citent les vide-ordures comme source de pollution de l’air et d’odeurs désagréables, mais certains locataires les défendent : « si on met dans des sacs en plastique, il ne devrait pas y avoir d’odeur… il faut que le conduit soit nettoyé régulièrement par le bailleur ». Les copropriétaires également sont mitigés sur le sujet. Un participant met en avant le confort que cela apporte à des personnes âgées dans les étages, comparé au désagrément pour la qualité de l’air : « C’est une question de propreté individuelle : si chacun se comportait normalement (i.e. emballait ses ordures), il n’y aurait aucun problème. Mais les vide-ordures sur le palier seraient mieux ». L’entretien des conduits est également essentiel, et on ne peut être derrière chacun. Une bouteille cassée par exemple, peut abimer le revêtement en amiante de la canalisation et envoyer des poussières partout, y compris dans les appartements. Si les vide-ordures devaient être partout condamnés, on pourrait imaginer des aides pour les personnes âgées à descendre leurs poubelles ou des personnes pour descendre les bouteilles laissé au pied des vide-ordure sur palier.

**Moquettes, tentures, tissus, animaux : attention**

Nos trois groupes ont abordé la question des tissus et moquettes. Les moquettes sont considérées comme source de pollution de l’air (copropriétaires) qu’on préférerait ne pas se voir imposer quand on entre dans un appartement en location (locataires). Les tissus d’ameublement doivent être nettoyés fréquemment et les sommiers à lattes préférés aux sommiers tapissier (copropriétaires). Certains malades sont moins catégoriques : « c’est sujet à caution … certains [tissus] sont lavables, certains sont « inactifs », … des moquettes sont hypoallergéniques, …. L’information existe sur les produits ». « Il y a même des moquettes qui soignent ».

Les animaux de compagnie peuvent nuire à la qualité de l’air (copropriétaires), et donner des allergies à certains (locataires). Se mêlent dans ces affirmations la question des poils et des odeurs (litières pour chats). Les malades sont moins catégoriques et certains ont parfaitement appris à concilier leur besoin d’un compagnon et leur problème respiratoire : « pas vraiment d’accord, s’ils sont lavés régulièrement … les poils c’est aspiré … Moi je le brosse … ».

**L’information**

Difficile parfois de « faire bien », quand on n’a pas les informations nécessaires pour orienter ses choix. Locataires et copropriétaires souhaiteraient en savoir plus sur la composition des produits, ou discerner, dans une liste de composants, ceux qui peuvent être dangereux. D’ailleurs ces derniers devraient être purement et simplement interdits (copropriétaires). La multiplication des labels écolos fait qu’on ne sait auxquels faire confiance, et mêmes les produits les plus « sûrs » ne garantissent pas une absence totale d’émissions nocives dans l’air (copropriétaires). Certains locataires se plaignent de ne pas savoir comment bien utiliser des produits. Mais d’autres considèrent que les informations existent, et qu’il faut les chercher.

Tous nos malades, eux, vérifient la composition des produits qu’ils achètent, sachant ce qui peut leur faire du mal. Certains consultent régulièrement le site d’AirParif et adaptent leur comportement en conséquence.

L’amiante est un sujet de préoccupation pour les habitants, car souvent ils ne savent pas si leur logement en contient, ni où il se cache dans le logement. Et locataires et copropriétaires d’immeubles « anciens », entrés dans les lieux avant l’obligation d’informer, sont aussi mal lotis. Le risque existe donc de polluer l’air quand on fait des travaux, ou si on jette des bouteilles dans le vide-ordures (copropriétaires), ou si une dalle au sol s’abîme (locataires). Mais à ce sujet, certains sont plus savants : « tant qu’elles sont bien collées, pas de dangers. Le bailleur indique à un nouveau locataire lorsqu’il arrive, sauf si les dalles sont parfaitement en place, et aussi pour les anciens locataires ». D’une manière plus générale en logement social, les locataires aimeraient connaître les obligations des bailleurs en matière de protection de leur santé.

**Travaux d’économie d’énergie et qualité de l’air intérieur**

Si les locataires n’ont fait qu’aborder la ventilation des appartements, les propriétaires se montrent conscients d’un antagonisme possible entre isolation des bâtiments et aération des locaux, et donc qu’il faut prendre cette question en considération lorsqu’on lance des travaux, dans un immeuble ou un appartement : « la rénovation énergétique de l'habitat et la ventilation vont de pair », « si on change les fenêtres il faut repenser la ventilation ». De plus, « les artisans ne sont pas [toujours] sensibilisés à la qualité sanitaire des produits » qu’ils utilisent : meilleure étanchéité pourrait rimer, si on n’y prend garde, avec dégradation de la qualité de l’air intérieur.

**Un bilan chez soi : pourquoi pas ?**

Spontanément, les copropriétaires se sont dits intéressés si une campagne de mesure de la qualité de l’air intérieur était menée. Les locataires, à qui nous avons appris l’existence des conseillers médicaux en environnement intérieur, et d’une possible intervention sur prescription médicale, seraient éventuellement favorables à une telle visite si elle ne leur coûtait rien. Quant aux malades, ils pensent que les assistantes sociales pourraient proposer ce services, elles qui entrent plus souvent dans les logements que les médecins. Mais il faudrait que ces CMEI soient bien formés aux différents milieux ambiants. Mais certains disposent déjà de l’aide de leur pneumologue en la matière, tandis que d’autres ne font pas vraiment confiance aux médecins hospitaliers pour leur parler de qualité de l’air de leur logement puisqu’ils ne font rien pour améliorer la qualité de l’air intérieur dans leur service : « Moi je suis d’accord, ils ne font pas du tout attention, parce que sinon ils s’intéresseraient déjà à ce qui se passe dans l’hôpital et à dire … oui c’est ça, tous ces produits là ça va pas … vous les dégager, mais rien n’est fait … … Je sais de quoi je parle car je travaillais dans les hôpitaux, jamais personne ne nous a posé des questions, … ».

Cependant, il y a une réticence certaine à faire entrer quelqu’un chez soi, qui en plus pourrait vous faire « la morale » et vous culpabiliser sur votre façon de vivre. Il faudra donc, si cette proposition de CMEI se concrétisait, expliquer en détail en quoi consisteraient la visite, le bilan et les conseils, et que ce ne soit pas ressenti comme une punition, mais comme une co-construction de solutions en vue d’améliorer la qualité de l’air intérieur de son logement.

**Des interrogations sur les ondes électromagnétiques**

Les copropriétaires considèrent que les ondes électromagnétiques dans lesquelles nous baignons désormais doivent être prises en considération quand on parle de qualité de l’air, parce que ces ondes interagissent avec des molécules dans l’air. Les locataires ont également cité ces ondes qui « polluent l’air », mais la majorité n’était pas d’accord avec cette assertion.

***Les bailleurs sociaux et la qualité de l’air intérieur***

Nous avons choisi de traiter séparément les réponses des occupants d’appartements et celles des bailleurs sociaux qui ont accepté de nous rencontrer. Nous leur avons cependant demandé de répondre aux mêmes questions :

* Comment prennent-ils en compte la qualité de l’air intérieur lors de la construction ou de la rénovation d’immeubles ?
* Prennent-ils en compte ce critère pour l’entretien des parties communes et les contrôles des appartements dont ils ont la charge ?
* Quelle information diffusent-ils auprès de leurs locataires en matière de qualité de l’air
* Après leur avoir expliqué ce qu’était un conseiller médical en environnement intérieur et les propositions de la Mutualité française Ile de France, qu’en pensaient-ils et comment pourraient-ils aider à diffuser l’information ?

Quatre bailleurs franciliens ont accepté de répondre à nos questions :

* **Paris Habitat**, avec plus de 120 000 logements, est le 1er propriétaire de logements sur Paris,
* **RIVP**, qui possède 55 000 logements, dont 91% dans Paris *intra muros*, les 9% restants étant en banlieue,
* **Logis Transports**, avec Alliade Habitat et Sofilogis, forment le GIE Proxilogis. Le patrimoine du GIE est de 9 600 logements, tous dans la région parisienne. Logis transports regroupe lui-même plusieurs GIE, dont Logidev qui construit et livre à Proxilogis qui gère les logements,
* **Efidis** est une entreprise sociale pour l’habitat qui gère **50 900 logements locatifs sociaux s**ur les huit départements d’Ile-de-France.

**Construction, rénovation**

Que ce soit pour des immeubles neufs et des rénovations d’immeubles existants, les performances thermiques des bâtiments et des logements est une des principales préoccupations des architectes et techniciens des groupes.

Tous les bailleurs installent des vmc dans les logements, neufs ou lors de rénovation. Ces vmc sont contrôlées annuellement par des entreprises d’entretien qui s’assurent annuellement et autant que possible qu’elles ne sont pas obstruées ou détournées de leur usage. Chez Efidis, les nouveaux logements ont tous une entrée d’air incorporée et une VMC dont les conseils d’entretien sont donnés au locataire. On vérifie systématiquement que les logements s’aèrent tout seuls. Un travail en amont est effectué auprès des fabricants et poseurs de VMC, afin d’éviter toute fuite qui rendrait le système moins opérant.

Paris Habitat n’a pas vraiment d’entrée « qualité de l’air intérieur » si ce n’est dans une charte expérimentale, mais le sujet est traité de façon connexe. La charte expérimentale de développement durable, possède un volet santé/ sécurité/ confort qui inclue la qualité de l’air intérieur : cela concerne les matériaux à utiliser, le désamiantage, la prévention des légionelloses, la ventilation des appartements. Cette charte est actuellement expérimentée. Plus de travail a été réalisé sur les matériaux de construction, également sur les travaux de peintures et l’élimination des COV avec aération suffisante dans le temps avant de permettre aux locataires de prendre possession des lieux. Dans les matériaux de construction des logements, il n’y a ni stratifiés, ni moquettes ; les matériaux d’isolation sont les laines de verre et de roche. Dans le futur, Paris Habitat projette d’analyser la qualité de l’air dans ses appartements pilotes.

A la RIVP, la qualité de l’air intérieur n’est pas à ce jour parmi les priorités affichées. Lors de rénovations ou de nouvelles constructions, les matériaux nouveaux et écologiques viennent en troisième position après les économies d’eau et d’énergie. Concernant les nouveaux matériaux, la RIVP en est à la phase de documentation et de l’élaboration d’un catalogue. Concernant l’aménagement intérieur et le choix de matériaux neutres pour la qualité de l’air intérieur, la RIVP préconise le PVC et la peinture acrylique. De fait, les cahiers des charges pour les nouvelles constructions privilégient les matériaux qui facilitent la vie des locataires et des gardiens en matière d’entretien. Mais il n’y a pas, à ce jour, de préconisations plus précises. Cependant, l’entreprise a initié une phase expérimentale de mesures de qualité de l’air intérieur dans ses bâtiments. Des mesures ont été menées dans un immeuble de pépinière d’entreprises, montrant un air de bonne qualité répondant aux normes en vigueur. Quelques mesures ont également été effectuées au siège de la RIVP, avenue de la Porte d’Italie, qui n’ont pas révélé de problèmes.

Chez Logis Transports, les matériaux de construction utilisés répondent à la norme NF P 01010, et doivent assurer, de sa pose à sa récupération en fin de vie, une bonne protection de la santé. Les constructions neuves sont de plus en plus encadrées. Les matières utilisées sont le plus neutre possible pour l’environnement ; peintures à l’eau par exemple. Dans toute conception d’un programme de logements, un dispositif de renouvellement d’air est prévu, qui fera l’objet d’un contrat d’entretien des ventilations avec une visite préventive annuelle, et réparation si nécessaire durant la visite ou en cas de panne.

Efidis intègre depuis 2012 la maîtrise des risques santé dans les nouvelles constructions du groupe. L’entreprise a édité un catalogue de produits à haute performance sanitaire, soit neutres pour la qualité de l’air, soit possédant des qualités absorbantes pour certains polluants dans l’air intérieur. En 2013, le bailleur a fait mesurer de la qualité de l’air intérieur dans une résidence universitaire neuve, avant et après l’installation des meubles. Les mesures ont été effectuées un organisme certificateur : le facteur « ameublement » n’a pas joué significativement sur la qualité de l’air intérieur. Efidis travaille désormais avec un bureau d’études, chargé de réaliser des mesures dans cinq résidences avant leur livraison : Efidis pourra ainsi connaître son positionnement en matière de qualité de l’air, et prendre des mesures correctives là où ce sera encore possible, pour ces résidences puis pour les futures commandes. Et comme Paris-Habitat, Efidis retarde la livraison des logements pour les ventiler et en améliorer la qualité de l’air. En cas de réhabilitation, rien n’est à ce jour planifié en matière d’’amélioration de la qualité de l’air, si ce n’est les acquis du catalogue de produits sains utilisables dans ce cadre. Concernant les éco matériaux de construction, Efidis testera cette année du béton au chanvre sur une nouvelle construction. L’entreprise installe également, là où c’est possible sur les façades ou à l’extérieur au sol, des dalles photo-catalytiques (garanties 50 ans) qui dépolluent l’air extérieur. Un tel revêtement existe déjà à Marseille et à Lyon sur des immeubles.

**Produits d’entretien et qualité de l’air intérieur**

Chez Logis Transports, les produits d’entretien écolabellisés sont fortement conseillés, mais la démarche n’est pas structurée et il n’existe pas de liste fournie aux exécutants (gardiens ou prestataires). En fait les écolabels sont utilisés s’ils sont au même prix que les autres.

La RIVP a modifié ses exigences en matière de marchés pour les produits d’entretien en 2013. Ceux-ci sont désormais à base de composants naturels et labellisés écologiques. Le changement est progressif, car il faut également faire évoluer les utilisateurs (gardiens) habitués à d’autres produits et ayant tendance à trouver de nombreux défauts à ces nouveaux produits qu’ils ne connaissent pas.

Pour les produits ménagers, Paris Habitat favorise autant que possible les produits biodégradables. Les produits d’entretiens entrant dans les appels d’offres, le renouvellement des contrats d’entretien comportera désormais des critères environnement.

Le sujet n’a pas été abordé avec notre interlocutrice du groupe Efidis.

**Quelle(s) information(s) sur la qualité de l’air intérieur pour les locataires ?**

Paris Habitat édite un bulletin de liaison avec les locataires, qui permet de diffuser des messages : sur l’aération, le monoxyde de carbone, les plantes dépolluantes, … ; car outre le bien être des locataires, un logement bien aéré préserve la vie du bâti en diminuant l’humidité.

A la RIVP, des mesures de qualité de l’air peuvent être réalisées dans un logement, à la demande du locataire. Mais ces demandes sont rares et concernent le plus souvent l’amiante ou l’humidité.

A ce jour chez Logis Transports, rien n’est fait en matière d’action ou de communication vers les locataires. S’il existe des problèmes dans les logements, les locataires sont priés de s’adresser à leur gardien ; habituellement, il s’agit de problèmes dans la VMC, et/ou de développement de moisissures.

Efidis ne reçoit de réclamations sur la qualité de l’air dans ses logements. En matière d’information, tout entrant dans un logement reçoit le DPE du logement, avec la mention de présence/absence d’amiante. Pour les « vieux locataires », si de l’amiante est trouvée ou sa présence connue, ils sont ou ont été informés des précautions à prendre.

**Une intervention d’un Conseiller médical en environnement intérieur**

Efidis déclare qu’une information sur les Conseillers médicaux en environnement intérieur auprès des locataires (qui sont-ils, que font-ils, nécessité d’une prescription médicale), serait envisageable, pour peu que l’on ne fasse pas accroire que le bailleur serait responsable d’une mauvaise qualité de l’air intérieur. De plus, les locataires ont quelques réticences à laisser entrer des « étrangers » chez eux.

Chez Logis Transport, une communication sur l’existence d’un CMEI est également envisageable, sous réserve d’y associer les amicales de locataires, et d’être assuré qu’une visite d’un CMEI chez des locataires ne se retourne pas contre le bailleur. Si visite il y a, le CMEI doit être impartial. Les problèmes de condensation, par exemple, sont souvent le fait de l’occupant du logement : surpopulation, séchage du linge, VMC obturées, murs qui ne respirent pas à cause des meubles posés contre, … Le CMEI devra faire preuve de pédagogie. Et surtout, avant d’en rendre responsable le bailleur, il faudra vérifier si cette condensation existe aux étages supérieur et inférieur. Il est difficile pour les gens de se remettre en cause et de changer leurs attitudes. Par exemple certains ne veulent pas aérer leur logement.

A la RIVP, Claire Simon, directrice technique trouve l’existence des CMEI intéressante, notamment pour les immeubles réhabilités ou pour des logements en bordure du périphérique. Une intervention des associations est jugée souhaitable, ainsi qu’une adaptation aux différentes populations. Si une visite d’un CMEI peut faire comprendre à quel point un chauffage trop fort des appartements ou la surpopulation nuisent à la qualité de l’air, ce sera très bénéfique. Claire Simon se déclare ouverte à un test sur une opération de rénovation, avec une amicale de locataires. Mais ce ne sera, selon elle, pas facile de mobiliser les locataires.

A Paris Habitat, la méfiance est plus forte qu’ailleurs, et le bailleur n’a pas trop envie de faire passer un message pour informer ses locataires qu’ils ont la possibilité de faire appel à un CMEI s’ils ont des problèmes respiratoires et qu’ils pensent que ce peut être dû à leur façon de vivre ou à leur logement . Pour qu’un message soit diffusé avec quelque chance de succès auprès des locataires, il faudrait de toute façon qu’il soit porté par les associations de locataires. Comme les autres, Paris Habitat y voit un risque d’ingérence et de mise en cause par les locataires. Les conseillers sociaux seraient peut-être plus à même de faire œuvre utile. Il ne faut surtout ne pas faire peur aux gens.

Les quatre bailleurs que nous avons rencontrés se déclarent cependant intéressés par la démarche de la Mutualité Française Ile de France, et souhaiteraient être tenus au courant si ses projets se concrétisaient. Il est certain que, si l’on se met d’accord sur un message clair et ne prêtant pas à la critique du bailleur, et si des associations de locataires portent le message, il serait tout à fait possible de faire connaître l’existence du CMEI et le comment en obtenir la visite.

**Conclusions**

Habitants de logements franciliens comme bailleurs sociaux s’intéressent à la qualité de l’air intérieur de leur logement, même si ce n’est pas, sauf pour les malades des bronches, une préoccupation majeure.

Manifestement certains messages sont désormais passés, même s’ils ne sont pas toujours respectés : aérer, entretenir les vmc, éviter certains produits qui se répandent dans l’air, les produits d’entretien notamment, se méfier de l’amiante, ne pas fumer, éviter les terrains favorables aux acariens (moquettes) et les « nids à poussière » (tentures) ou alors les aspirer souvent, éviter l’humidité, faire le ménage régulièrement, et concilier autant que possible isolation moderne et aération bénéfique.

Nos participants aux groupes focus montrent des carences certaines dans leurs connaissances et se posent des questions : les bougies parfumées, l’encens, les fleurs et plantes vertes, la cigarette électronique, les ondes électromagnétiques … ont-ils un effet sur la qualité de l’air intérieur, et lequel ?

Certes, on voudrait en savoir plus, mais on ne souhaite pas pour autant se voir tout interdire. Et si nos propriétaires et locataires semblent disposer à ouvrir leurs portes pour une visite d’un CMEI, les malades souhaitent être certains que ces conseillers leur apporteront un réel plus comparé à leurs propres connaissances.

Les bailleurs savent combien il est parfois difficile de pénétrer dans des logements pour des réparations ou des contrôles. Ils ont également conscience du fait que certains logements ne sont pas dans un état sanitaire optimum. Non qu’ils aient été dégradés à l’entrée d’un locataire dans les lieux, mais par mésusage, notamment par une surpopulation à laquelle ils disent être ne pas pouvoir faire grand chose faute de disponibilité d’appartements plus grands pour reloger ces personnes.

Une visite des logements par une personne formée à repérer tout ce qui, dans l’environnement intérieur peut nuire à la santé, risque-t-il d’aboutir à la mise en cause des bailleurs ? On peut penser que dans certains cas, la tentation sera grande de le faire. D’où l’intérêt, pour les bailleurs, de réfléchir à ce qu’ils peuvent gagner à ces visites qu’ils ne pourront empêcher si un médecin les prescrit et qu’elles sont prises en charge par la Région ou les mutuelles. Car les conseils d’un CMEI peuvent améliorer la santé d’un habitant, et aider dans le même temps à préserver le patrimoine du bailleur.

Si l’on veut promouvoir le CMEI et faire connaître son existence, ce sont probablement les associations de locataires qui seraient le plus à même pour le faire, en dehors des médecins et assistantes sociales. Les permanences, journaux, sites internet des associations de locataires et de copropriétaires peuvent y aider. Les groupements et associations locales (au niveau de l’immeuble) de locataires sont également des relais essentiels. Cette étude aurait été plus complète si nous avions pu constituer deux groupes focus supplémentaires : un de médecins et un autre d’assistantes sociales. Leur discours, croisé à celui des habitants, aurait enrichi la réflexion et peut-être donné des pistes d’action en commun avec la Mutualité française, les associations, les bailleurs et les professions médicales et paramédicales.

**Annexes :**

**Annexe 1 : Les discussions sur les items non consensuels**

**Annexe 2 : La qualité de l’air intérieur, point de vue de bailleurs sociaux**

**Annexe 1 : Les discussions sur les items non consensuels**

**Les copropriétaires**

***Il faut aérer une fois par jour*** : réducteur, en fait il faudrait plutôt écrire « au moins une fois par jour »

***Vide ordure intérieur à proscrire*** ? Un participant n’est pas d’accord, mettant en avant le confort que cela apporte à des personnes âgées dans les étages, comparé au désagrément pour la qualité de l’air. C’est une question de propreté individuelle : si chacun se comportait normalement (i.e. emballait ses ordures), il n’y aurait aucun problème. Mais les vide-ordures sur le palier seraient mieux. L’entretien des conduits est également essentiel, et on ne peut être derrière chacun. Exemple d’une bouteille cassée, abime le revêtement en amiante de la canalisation et envoie des poussières partout, y compris dans les appartements. On peut imaginer des aides pour les personnes âgées à descendre leurs poubelles ou des personnes pour descendre les bouteilles laissé au pied des vide-ordure sur palier.

***On est mal informé sur la bonne utilisation des produits d’entretien*** : de fait l’information existe mais pas toujours faciles à trouver. Notamment les mélanges à ne pas faire.

***Tous les bailleurs sociaux sont concernés par l’amiante*** : d’aucuns contestent, arguant que certains quartiers sont très neufs et construits après l’interdiction de l’amiante.

***Alternative bruit ou tapis*** : certains ne comprennent pas pourquoi il faudrait choisir. Les escaliers, notamment anciens font du bruit.

***La javel est à proscrire*** : pas de consensus, certaines revendiquant de bien savoir s’en servir pour blanchir le linge, et disent qu’elles auraient du mal à s’en passer.

***Ondes électromagnétiques*** : thème intéressant mais on ne peut les considérer comme une pollution de l’air. Pour certains, les ondes rendent malades des gens sensibles, et elles sont dans l’air.

***Feux de cheminée*** : ceux qui ont une cheminée ne sont pas vraiment d’accord, car une cheminée entretenue qui ne fume pas n’est pas considérée dangereuse.

**Les locataires**

***La pollution de l’air est objective*** : la formulation n’est pas claire. Pour l’émetteur, il faut remplacer objectif par scientifique, et l’opposer à de la désinformation : par exemple les ondes électromagnétiques ne sont pas une pollution de l’air. Les COV, c’est objectif, l’amiante dans l’air aussi. Est-ce que les critères de pollution de l’air sont objectifs ou pas ? Exemple de l’eau pour lequel des critères objectifs existent. Mais même pour l’eau il y a discussion sur les seuils.

***L’encens est bon pour la santé*** : tout dépend de la qualité de cet encens. Certains sont naturels à base d’essences, mais les bâtonnets peut-être … Pas d’information sur les emballages. Pourquoi ce serait bon ? Finalement, on aurait plutôt dit le contraire.

***L'air extérieur est plus allergisant que l'air intérieur*** : les pollens sont absents en hiver, donc moins de risques d’allergies.

***On ne sait pas si les dalles du sol possèdent de l'amiante*** : tant qu’elles sont bien collées, pas de danger. Le bailleur indique à un nouveau locataire lorsqu’il arrive, sauf si les dalles sont parfaitement en place, et aussi pour les anciens locataires.

***La qualité de l'air varie selon l'étage où l'on se trouve*** : tout dépend où on se trouve, sur cour ou sur rue, …

***Le plomb se mélange à l'air intérieur*** : ignorance des participants en majorité. En fait le plomb est dangereux dans l’eau via les canalisations, et dans les vielles peintures. Une participante soutient que les peintures au plomb sont autorisées en extérieur, ce que confirme un autre (volets)

***Les 20 000 morts annoncées par an sont dus à l'amiante et au plomb*** : l’amiante est surtout dangereuse dans les bureaux.

***20 000 morts c'est un chiffre invraisemblable*** : certains effectivement ont peine à croire. Pourtant ces informations sont publiées depuis plusieurs années.

***Les vmc doivent être régulièrement nettoyées*** : tout le monde est d’accord. Attention lorsqu’elles sont placées car si trop haut, les personnes âgées ne nettoieront pas. Certains les bouchent en hiver. Là où c’est un technicien qui vient, il faut non seulement qu’il nettoie mais qu’il vérifie la pression.

***Les plantes vertes améliorent la qualité de l'air intérieur*** :certaines plantes sont nocives, qu’il vaut mieux ne pas mettre en appartement, mais d’autres sont bonnes. On serait intéressé de savoir quelles plantes mettre sans danger. J’ai 50 plantes chez moi et je dors très bien. Si on plante des arbres c’est pour dépolluer.

***Tous les produits d'entretien ménager sont allergisants*** : le fait de mettre « « tous » » a gêné certains. Certes, certains produits son allergisants, mais pas tous, et tout le monde n’est pas sensible.

***Les produits d'entretien bio sont moins allergisants que les autres*** : ce n’est pas parce que c’est bio que ça ne pose pas de problème. Le naturel n’est pas forcément bon pour la santé.

***Les produits d'entretien bio sont moins efficaces*** : je suis complétement pour le bio, et chez moi, j’en utilise et c’est propre… Bio pour les produits ménagers, ça ne veut rien dire.

***La qualité intérieure de l'air est meilleure en hiver qu'en été*** : le dernier pic de pollution était en mars … En hiver, vous avez tous les gaz des cheminées qui polluent … J’adore les cheminées … j’ai une cheminée à bioéthanol : plusieurs personnes émettent une opinion très négative, tout en modulant (si vous ne faites pas souvent, ça va)

***Les bougies parfumées et autres produits parfumés sont cancérigènes*** : c’est vachement grave, ce qu’on dit là !!

***En matière de qualité de l'air tout est relatif*** : tout est question de mesure, comme pour tout : tabac, alcool, moutarde, aliments …

***Trop chauffer dégrade la qualité de l'air*** : il faut faire les choses avec modération … je dors au froid …. On est limité à 19°C

***Quand on est au rez-de-chaussée on se demande si aérer améliore vraiment la qualité de l'air*** : tout dépend de la rue où on habite, de sa largeur et de la circulation… Bd Henri 4, on ne pouvait pas ouvrir les fenêtres, tellement c’était pollué, ça brulait les yeux…

***Il n'y a pas de solution si l'appartement donne sur une route à grande circulation*** : il y a la solution de l’air conditionné… avec la clim, est-ce que l’air est changé ? Oui, elle est aspirée et filtrée

***Aérer augmente la quantité de poussière*** : quand les jardiniers passent dans le square avec leur souffleuses, les poussières entrent dans l’appartement …

***Plus on fait le ménage moins l'air intérieur est pollué*** : si on met des tonnes de produits ménagers polluants, ça n’arrange pas l’air…. Avec les nouveaux chiffons à poussière, on n’a pas ce problème … faux, le chiffon est imbibé de produit … moi j’ai un vieux chiffon à poussière qu’on lave, rien dessus.

***Laisser un filet d'air constamment est mieux que d'aérer en grand une fois dans la journée*** : non … au-dessus des fenêtres, il y a des entrées d’air qui font le boulot ….moi je laisse ouvert tout l’après-midi … attention aux voleurs quand on est au rez-de-chaussée, ou aux gens qui crachent

***Faire sécher des vêtements à l'intérieur dégrade la qualité de l'air intérieur*** : si vous me dites où les faire sécher, je suis partante …je fais sécher dans ma salle de bain … je laisse la fenêtre ouverte …arrêtons de laver, prenons des vêtements jetables !!!

***Interdire de fumer chez soi améliore la qualité de l'air dans tout l'immeuble*** : de la difficulté d’interdire aux gens de fumer chez eux… il y a des appareils qui purifient l’air de votre appartement … foutaises !!! La seule façon d’assainir l’air, c’est de le changer.

***En nettoyant à la vapeur on évite les produits ménagers*** : oui mais ça provoque de l’humidité

***Nettoyer à la vapeur provoque de l'humidité dans l'air*** : si on ouvre les fenêtres en même temps, ça va

***Le désamiantage risque de provoquer une pollution de l'air importante*** : les boites qui s’en chargent sont des spécialistes … contestation de certains …

***Le vide-ordure dans une cuisine peut provoquer des problèmes de qualité d'air*** : si on met dans des sacs en plastique, il ne devrait pas y avoir d’odeur… il faut que le conduit soit nettoyé régulièrement par le bailleur.

***Les odeurs rentrent dans les problèmes de qualité de l'air*** : entre odeur et pollution, c’est différent, cf le poisson … certains jettent leur litière pour chat dans le vide ordure …idem avec la cigarette

***L'eau de javel est efficace sans effet négatif sur la qualité de l'air*** : ça fait des trous, mais ce n’est pas nocif … tout dépend de la quantité …

***Le vinaigre blanc est un bon nettoyant non polluant*** : maintenant il y a un vinaigre spécial pour nettoyer

***Il faut préférer l'électricité au gaz pour la cuisson des aliments*** : en fait la combustion du gaz dégage du CO2

***Les jouets en plastique sont très polluants*** : tout dépend des jouets

***Il est difficile d'éviter les composés organiques volatiles*** : c’est quoi un COV ? ….

***il est difficile d'éviter les composés organiques volatiles*** : tout dépend de ce que vous faites …

***On n’a pas d'information sur la dangerosité des produits du quotidien*** : pas d’accord, l’information existe, mais on ne cherche pas l’information… il faut vraiment regarder les étiquettes … dans mon porte-monnaie, j’ai la traduction des E

***La cigarette électronique pollue l'air*** : ce sont les cigaretiers qui financent des études pour dire que c’est nocif …

***Les mesures d'amélioration de la qualité de l'air ne sont pas les plus coûteuses*** : ouvrir ses fenêtres pour aérer, ça ne coûte rien.

***Les parfums n'ont pas d'influence sur la qualité de l'air*** : ça dépend de la qualité des parfums… la transpiration aussi a une influence

**Les malades**

***La vapeur tue bien les acariens***, mais on ne les récupère pas … L’aspiration est très efficace

***Bannir les aérosols*** : certains sont sans gaz donc sans danger

***Tissus d’ameublement*** : c’est sujet à caution … certains sont lavables, certains sont « inactifs », … des moquettes sont hypoallergéniques, …. L’information existe sur les produits

***Eviter les moquettes et tentures*** : il y a des nouvelles tentures… dans certaines nouvelles constructions, ils mettent encore des moquettes ! …. Oui mais c’est des moquettes spéciales (doute chez les autres) … il y en a même qui soignent

***Climatisation*** : pas d’accord, car la clim sert à équilibrer la température …. Il ne faut pas l’utiliser à mauvais escient … Il faut qu’elle soit réglée à l’équilibre …

***Chauffage collectif*** : oui mais vous pouvez ouvrir les fenêtres … Ah mais ça augmente la consommation collective, à eux de faire le nécessaire pour que ce soit … Il y a des régulateurs sur les robinets …. Mais quand vous êtes chauffé par le haut ou par le bas, vous pouvez couper les chauffages …

***Eviter le chauffage au sol*** : il y a du chauffage au sol chez ma fille, et c’est très bien fait …. Il y a des gens qui le supportent, d’autres non … C’est des gros tuyaux avec de l’eau chaude, vous ne vous en apercevez pas …

***Eviter les bougies parfumées*** : ça dépend si on les utilise souvent … Oui voilà occasionnellement ça va … Occasionnellement, pourquoi pas … Moi j’aime bien brûler un peu d’encens … Moi aussi j’aime bien mais mon corps ne le supporte pas … Faut pas qu’il y ait deux trucs d’encens en même temps …

***Fleurs odorantes*** : on s’en aperçoit à l’hôpital parce que si on interdit les fleurs c’est qu’il y a un problème …. Ben moi j’aime bien de temps en temps … Le parfum d’une rose, ça ne m’a jamais rendu malade … ou même des lys, on les sort la nuit … les arums, les lys, c’est l’horreur, … oui ça dépend des fleurs … il faut les choisir

***Eviter les parfums*** : non, moi j’aime les parfums et je supporte les parfums … ça dépend des parfums du corps aussi…

***Eviter les produits volatiles*** : tout dépend comment … J’ai mon fût d’oxygène, c’est bien du volatile … Dans les contrats c’est marqué : ne pas stocker …. Mais je l’ai signalé à mon assurance bien sûr … Même les produits, la térébenthine, l’ammoniac, c’est volatile… Ou l’éther, même bouché ça fuit quand même

# *Privilégier les produits bio* : je ne suis pas du tout d’accord … non, moi non plus … je suis contre les produits bio, je suis pour une agriculture raisonnée … quand on voit les produits d’entretien bio, ils sont plus chers, … ah oui nettement … ils ont un monopole, alors ils sont tranquilles, … ils ne mettent pas toute la composition …

***Les animaux posent des problèmes*** : pas vraiment d’accord, s’ils sont lavés régulièrement … les poils c’est aspiré … Moi je le brosse …

***Pic de pollution*** : moi quand il y a un pic de pollution, je n’aère pas, je vais faire attention, j’aère soit avant soit après, … ça me passe au-dessus de la tête les pics de pollution …

***La fenêtre ouverte toute la journée*** : ça dépend où tu es … c’est par là que les voleurs rentrent …

***Dans les hôpitaux, pneumologues attentifs***? : je ne me prononce pas parce que je ne sais pas …. Moi je suis d’accord, ils ne font pas du tout attention, parce que sinon ils s’intéresseraient déjà à ce qui se passe dans l’hôpital et à dire … oui c’est ça, tous ces produits là ça va pas … vous les dégager, mais rien n’est fait … ça fait 4 hôpitaux que je fais, et pour le bilan thérapeutique c’est la 1ere question qu’ils posent … Je sais de quoi je parle car je travaillais dans les hôpitaux, jamais personne ne nous a posé des questions, …

***Ongles à l’extérieur*** : c’est pas du vernis que je mets, c’est du gel parce que j’ai les ongles en papier mâché …

***Le gaz en cuisine*** : c’est meilleur pour la cuisine … c’est quand même le meilleur bilan carbone

***CMEI et assistante sociale*** : je ne vois pas pourquoi faire intervenir l’assistante sociale alors que le médecin … Oui, mais attends, l’assistante sociale elle est trois fois plus souvent chez les gens, ceux qui sont dans des logements difficiles, qui sont entassés … Ah oui, OK

**Annexe 2 : La qualité de l’air intérieur, point de bailleurs sociaux**

**Entretien avec Paris Habitat, le 23 juin 2014**

Chez Paris Habitat (PH), nous avons été reçus par Carl Valeau Directeur du patrimoine, et Adèle Dubrule, responsable Développement durable.

Chez Paris Habitat existe une charte de développement durable, avec un volet santé, sécurité, confort, qui inclue la qualité de l’air intérieur : cela concerne les matériaux à utiliser, le désamiantage, la prévention des légionelloses, la ventilation des appartements. Cette charte est actuellement expérimentée.

Plus de travail a été réalisé sur les matériaux de construction, également sur les travaux de peintures et le problème des COV avec aération suffisante dans le temps avant de permettre aux locataires de prendre possession des lieux. Des conseils sont également donnés, concernant les appareils à combustion et leur entretien, le formaldéhyde dans les meubles.

Pour les produits ménagers, PH favorise autant que possible les produits biodégradables. La question des produits toxiques et des écolabels est abordée, mais pas d’une façon très ambitieuse. Cependant, les produits d’entretiens entrent dans les appels d’offres. Pour le renouvellement des contrats d’entretien, il y aura désormais des critères environnement.

Afin d’aller plus loin, PH projette d’analyser la qualité de l’air dans ses appartements pilotes.

Dans le bulletin de liaison avec les locataires, PH diffuse des messages : sur l’aération, le monoxyde de carbone, les plantes dépolluantes, … Un logement bien aéré préserve la vie du bâti en diminuant l’humidité.

PH n’a pas vraiment d’entrée « qualité de l’air intérieur » si ce n’est dans la charte expérimentale, mais le sujet est traité de façon connexe.

Nous informons de l’existence de conseillers médicaux en environnement intérieur, et de la proposition des mutuelles de prendre à leur charge une visite chez leurs adhérents qui le souhaitent, sur prescription médicale. Quel pourrait être le rôle d’un bailleur social dans la diffusion de l’information.

C Valeau ne pense pas qu’il existe des études sur le coût d’une amélioration de la qualité de l’air, notamment pour le locataire. Aérer plus, chauffer plus : il y a souvent une méconnaissance du locataire que le CMEI pourrait aider à corriger. Mais la prescription doit éviter ce que les locataires ne peuvent faire pour des raisons économiques : 10 habitants dans un logement prévu pour 3, c’est bien sûr des sources de pollution de l’air supplémentaires et non prévues (quantité de linge à sécher, …). Le bailleur serait dans l’incapacité de reloger ces familles dans des logements plus grands.

Dans les matériaux de construction des logements, il n’y a ni stratifiés, ni moquettes. Les matériaux d’isolation sont les laines de verre et de roche. La ventilation est un point important pour la qualité de l’air : le locataire est censé nettoyer ses bouches, et ne pas les obturer. Des contrats sont passés avec des entreprises pour l’entretien des systèmes de ventilation collectifs, prévoyant un passage annuel par logement. Ces visites ont habituellement lieu en même temps que la surveillance annuelle du chauffage collectif.

Pour qu’un message soit diffusé avec quelque chance de succès auprès des locataires de PH, il faudrait qu’il soit porté par les associations de locataires. PH n’a en fait pas trop envie de faire passer le message : il y voit un risque d’ingérence et de mise en cause du bailleur. Les conseillers sociaux seraient peut-être plus à même de faire œuvre utile. Il ne faut surtout ne pas faire peur aux gens.

**Entretien avec Claire Simon, directrice technique à la RIVP,**

**le 7 juillet 2014**

La RIVP a modifié ses exigences en matière de marchés pour les produits d’entretien en 2013. Ceux-ci sont désormais à base de composants naturels et labellisés écologiques (?). Le changement est progressif, car il faut également faire évoluer les utilisateurs (gardiens) habitués à d’autres produits et ayant tendance à trouver de nombreux défauts à ces nouveaux produits qu’ils ne connaissent pas.

RIVP a initié une phase expérimentale de mesures de qualité de l’air intérieur dans ses bâtiments. Des mesures ont été menées dans un immeuble de pépinière d’entreprises, montrant un air de bonne qualité répondant aux normes en vigueur. Quelques mesures ont également été effectuées au siège de la RIVP, avenue de la Porte d’Italie, qui n’ont pas révélé de problèmes.

Claire Simon dirige la direction technique de la RIVP depuis sa création en 2011. Les règlements techniques à mettre en place en priorité ont concerné la sécurité incendie, l’amiante, l’électricité. La qualité de l’air intérieur viendra plus tard. Lors de rénovations ou de nouvelles constructions, les matériaux nouveaux et écologiques viennent en 3eme position après les économies d’eau et d’énergie. Concernant les nouveaux matériaux, la RIVP en est à la phase de documentation et de l’élaboration d’un catalogue. Une expérimentation avec du béton de chanvre a également été menée.

A la demande d’un locataire, des mesures de qualité de l’air peuvent être réalisées dans un logement, mais les demandes sont rares. Cela concerne le plus souvent l’amiante ou l’humidité. Les VMC sont contrôlées annuellement, des entreprises sous contrat avec la RIVP.

Concernant la qualité de l’air intérieur et l’information des locataires, chaque locataire reçoit en entrant dans son appartement (nouveau ou rénové) une brochure avec quelques conseils concernant l’air intérieur : rappel de l’intérêt de ventiler, et ce d’autant plus que l’amélioration de l’isolation entraîne une diminution de l’air qui circule naturellement. La RIVP édite également des fiches pratiques, mais aucune à ce jour ne concerne spécifiquement la qualité de l’air intérieur. On pourrait imaginer faire une information supplémentaire via le bulletin de liaison.

A notre question sur l’aménagement intérieur et le choix de matériaux neutres pour la qualité de l’air intérieur, Claire Simon nous indique que la RIVP préconise le PVC et la peinture acrylique. De fait, les cahiers des charges pour les nouvelles constructions privilégient les matériaux qui facilitent la vie des locataires et des gardiens en matière d’entretien. Il n’y a pas à ce jour, de préconisations plus précises.

Concernant l’intervention d’un conseiller médical en environnement intérieur, à la demande d’un médecin, Claire Simon trouve l’idée intéressante, notamment dans les immeubles réhabilités ou pour des logements en bordure du périphérique. Une intervention des associations est souhaitable, ainsi qu’une adaptation aux différentes populations. Si une visite d’un CMEI peut faire comprendre à quel point un chauffage trop fort des appartements ou la surpopulation nuisent à la qualité de l’air, ce sera très bénéfique.

Claire Simon se déclare ouverte à une opération pilote sur une opération de rénovation, avec une amicale de locataires. Mais ce ne sera pas facile de mobiliser.

**Entretiens avec 2 responsables chez Logis transports, le 24 juin 2014**

Logis transports regroupe plusieurs GIE, dont : Logidev construit et livre à Proxilogis qui gère les logements.

Nous nous sommes entretenus avec **Stéphane Douin** pour Logidev et **Dominique Serre** pour Proxilogis

Dans toute conception d’un programme de logements par Logidev, un dispositif de renouvellement d’air est prévu. Une fois l’immeuble livré, Proxilogis se charge de la mise en place des contrats d’entretien des ventilations, qui stipulent une visite préventive annuelle, et réparation si nécessaire durant la visite ou en cas de panne.

Les matériaux de construction utilisés répondent à la norme NF P 01010, et doivent assurer, de sa pose à sa récupération en fin de vie, une bonne protection de la santé. Les constructions neuves sont de plus en plus encadrées. Les matières utilisées sont le plus neutre possible pour l’environnement ; peintures à l’eau par exemple.

Concernant les produits d’entretien, ils sont presque tous écolabellisés, mais la démarche n’est pas structurée et il n’existe pas de liste fournie aux exécutants. En fait les écolabels sont utilisés s’ils sont au même prix que les autres.

Le groupe Logis transports a une nouvelle directrice qui a engagé le groupe vers la certification ISO 9001 et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Interrogé sur une information sur la qualité de l’air intérieur, D. Serre indique que rien n’est fait en matière d’action ou de communication vers les locataires. S’il existe des problèmes dans les logements, les locataires sont priés de s’adresser à leur gardien. Habituellement, il s’agit de problèmes dans la VMC, et/ou de développement de moisissures. Les feuilles de liaison – Logis mag à destination des partenaires, et Logis info – pourraient véhiculer des messages et des conseils.

**Promotion du Conseiller médical en environnement intérieur**.

Nous informons nos interlocuteurs de l’existence des Conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI), de la proposition des mutuelles de prendre en charge son passage dans les appartements sur présentation d’une prescription médicale, et leur demandons s’ils en feraient la promotion ou tout au moins en mentionneraient l’existence dans leur feuille de liaison. Ce sujet devrait être traité par la direction du groupe, car c’est un sujet délicat : la peur est qu’en cas de problème décelé dans l’appartement, le locataire se retourne vers le bailleur, alors que les problèmes viennent d’ailleurs. Nos interlocuteurs demandent à lire le message proposé pour être diffusé, afin d’être sûr que celui-ci est bien bordé.

D. Serre nous parle de son ancienne vie chez Opievoy à Trappes. Il avait débuté une action avec GDF et la CASQI (communauté d’agglomérations de St Quentin en Yvelines) sur la validité des tuyaux de gaz. Les locataires qui acceptaient de montrer leur tuyaux à GDF se voyaient offrir un tuyau neuf si nécessaire. Il était prévu le passage d’un médiateur en amont de la visite de GDF. D. Serre est parti sans connaître le devenir de cette opération. Les visites de GDF devaient être doublées par la visite d’un qualiticien sur la qualité de l’air intérieur avec un petit support écrit (une affichette), avec des messages sur l’importance de l’aération, le danger de certains meubles, le tabagisme. Nous tenterons d’en savoir plus.

Revenant à notre question d’une communication sur l’existence d’un CMEI, il faudrait associer les amicales de locataires.

Si visite il y a, le CMEI doit être impartial. Par exemple, s’il y a des problèmes de condensation, difficiles à résoudre. Car c’est souvent dû à l’occupant du logement : surpopulation, séchage du linge, VMC obturées, murs qui ne respirent pas à cause des meubles posés contre, … Le CMEI devra faire preuve de pédagogie. Et surtout, avant d’en rendre responsable le bailleur, il faudra vérifier que cette condensation existe aux étages en dessous et au-dessus. Il est difficile pour les gens de se remettre en cause et de changer leurs attitudes. Par exemple certains ne veulent pas aérer leur logement.

Les immeubles sont tous différents : par exemple des ponts thermiques existent souvent dans l’ancien contre quoi on ne peut rien faire. Il faut donc faire en sorte d’adapter son mode de vie au bâti et à ses imperfections.

En conclusion, nos interlocuteurs souhaitent en savoir plus sur les messages qui pourraient être diffusés en direction des locataires de leur groupe : quels supports, quelle information, et en quoi consisterait une visite.

**Efidis, Elodie Beauvisage, Chef de projets technique produits.**

E. Beauvisage a travaillé auparavant dans le champ de l’assurance qualité ? Chez Efidis, elle a la charge de vérifier que les produits utilisés dans la construction répondent aux cahiers des charges de l’entreprise, de rédiger des fiches produit pour les utilisateurs, d’alerter en cas de non-conformité des produits proposés par un entrepreneur. Elle travaille sur les projets de nouveaux bâtiments et connait moins bien le côté rénovation, traité par un autre service, mais elle fait passer ses informations à ce service si c’est pertinent.

En 2012, Efidis a édicté des lignes directrices, afin d’intégrer la maîtrise des risques santé dans les nouvelles constructions du groupe. L’entreprise a édité un catalogue de produits à haute performance sanitaire, c’est à dire soit neutres pour la qualité de l’air, soit possédant des qualités absorbantes pour certains polluants dans l’air intérieur. Efidis a ainsi donné sa définition d’un « produit sain », et établi des critères pour qualifier un matériau sain : absence de métaux lourds, de formaldéhyde, …, propriétés anti dérapantes,

En 2013, ont été effectuées des mesures de la qualité de l’air intérieur dans une résidence universitaire neuve, avant et après l’installation des meubles. Les mesures ont été effectuées par Serqual, un organisme certificateur. Le facteur « ameublement » n’a pas joué significativement sur la qualité de l’air intérieur.

En 2014, Efidis travaille avec un bureau d’étude, RT Contrôle qui va réaliser des mesures dans cinq résidences avant leur livraison, afin qu’Efidis se fasse une idée de son positionnement en matière de qualité de l’air et agisse en conséquence, là où ce sera encore possible pour ces résidences, puis pour les futures commandes. On a par exemple retardé la livraison pour ventiler les logements et en améliorer la qualité de l’air.

En cas de réhabilitation, rien n’est à ce jour planifié en matière d’amélioration de la qualité de l’air, si ce n’est les acquis du catalogue de produits sains utilisables dans ce cadre. Dans le neuf, Efidis informe les locataires de comment garder une bonne qualité de l’air (ne pas brancher une hotte sur la VMC par exemple, et les accompagne si nécessaire.

Concernant les éco matériaux de construction, Efidis testera cette année du béton au chanvre sur une nouvelle construction. L’entreprise installe également, là où c’est possible sur les façades ou à l’extérieur au sol, des dalles photo-catalytiques (garanties 50 ans) qui dépolluent l’air extérieur. Une telle installation existe déjà à Marseille et à Lyon.

Interrogée sur l’information donnée au locataire si son appartement contient de l’amiante, E. Beauvisage indique que tout entrant dans un logement reçoit le DPE du logement, avec la mention de présence/absence d’amiante. Pour les « vieux locataires », si de l’amiante est trouvée ou sa présence connue, ils sont ou ont été informés des précautions à prendre.

Efidis ne semble pas recevoir de réclamations sur la qualité de l’air dans ses logements.

Concernant l’aération dans les nouveaux logements, ils ont tous une entrée d’air incorporée et une VMC dont les conseils d’entretien sont donnés au locataire. On vérifie systématiquement que les logements s’aèrent tout seuls. Un travail en amont est effectué auprès des fabricants et poseurs de VMC, afin d’éviter toute fuite qui rendrait le système moins opérant.

Concernant une information sur les Conseillers médicaux en environnement intérieur auprès des locataires (qui sont-ils, que font-ils, nécessité d’une prescription médicale), E. Beauvisage considère qu’elle serait possible, pour peu que l’on ne fasse pas accroire que c’est le bailleur qui serait responsable d’une mauvaise qualité de l’air intérieur. De plus, prenant l’exemple de tests phoniques dans les appartements, les locataires ont quelques réticences à laisser entrer des « étrangers » chez eux.